



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le **23 NOV. 2023**

La Préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée,
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

À

Liste des destinataires *in fine*

Objet : Approbation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon

Pièce jointe : PTGE de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon

Par son courrier du 9 octobre 2023, le préfet de l'Isère, préfet référent du PTGE de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon, m'a transmis le projet résultant de la concertation des acteurs de l'eau du territoire adopté par le comité de pilotage le 26 juin 2023.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'ampleur du travail accompli qui doit permettre de répondre aux objectifs environnementaux du SDAGE Rhône-Méditerranée. Aussi par la présente, **j'approuve ce projet de territoire.**

La trajectoire de retour à l'équilibre étant dorénavant fixée, il importe de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des actions ci-dessous et le suivi de leurs effets :

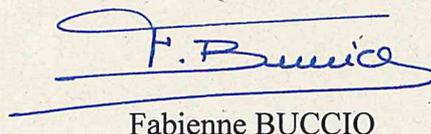
- la remise en eau des paléochenaux ;
- la substitution partielle des prélèvements de la plateforme chimique de Roussillon ;
- la substitution des prélèvements de l'ASA d'irrigation de Salaise-sur-Sanne ;
- l'étude d'optimisation de la ressource en eau pour les industriels.

Chaque maître d'ouvrage identifié dans le plan d'actions doit maintenant œuvrer pour mener à bien l'action programmée et ainsi contribuer à l'atteinte du bon état des eaux. Ainsi, je vous remercie de me transmettre dans les meilleurs délais, la convention-cadre et les conventions de financement formalisant les engagements que chacun a pris dans le cadre des comités de pilotage.

Le service de la DREAL en charge de la police de l'eau sur le Rhône continuera à suivre et accompagner les acteurs du territoire pour faciliter la mise en œuvre de ce projet de territoire. Il mènera également des actions réglementaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de ce PTGE comme la révision et la régularisation des autorisations de prélèvements qui s'avéreront nécessaires au respect des volumes prélevables par usages retenus dans le PTGE.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions du PTGE devra faire l'objet d'un suivi régulier qui sera présenté dans un bilan annuel au comité de pilotage du PTGE. Ce bilan portera aussi bien sur l'avancement des actions que sur l'évaluation de leurs effets sur la nappe et les milieux naturels.

Je vous remercie pour votre mobilisation au service de la restauration de l'équilibre des ressources en eau de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon. Les actions que vous allez mener dans le cadre de ce PTGE sont un gage de durabilité des activités qui s'y exercent et de restauration du bon état des ressources en eau. Cette étape préalable est indispensable à l'adaptation des usages et à la résilience des milieux aquatiques face au changement climatique. Je vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez lors de la mise en œuvre de vos actions respectives.



Fabienne BUCCIO

Destinataires :

- M. le préfet de l'Isère
- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne
- Mme la Présidente de la communauté de communes entre Bièvre et Rhône
- M. le Président du Département de l'Isère
- Mme la Présidente du Directoire de CNR
- M. l'administrateur du GIE OSIRIS
- Mme la Présidente du Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise Sablons
- M. le Président du Syndicat d'exploitation des Réseaux d'Eau Potable du Nord Ardèche
- M. le Directeur du site TREDI
- Mme la Présidente du CEN38
- M. le Président de la chambre d'agriculture de l'Isère
- M. le Président de l'ASA d'irrigation de Salaise-sur-Sanne

Copie :

- M. le Directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- M. le Préfet du département de l'Ardèche
- M. le Préfet du département de la Drôme
- M. le Préfet du département de la Loire
- M. le Directeur de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Chef de l'unité départementale de l'Isère
- M. le Directeur de la DDT07
- M. le Directeur de la DDT26
- M. le Directeur de la DDT38
- M. le Directeur de la DDT42